

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 20
Procurations : 4
Suffrages exprimés : 24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/D/03/7-1/013

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR – EXERCICE 2024 – BUDGET 20604 - AEP

Le 21 mars 2025 à 18h30, le Conseil Municipal de SELLES-SUR-CHER dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Stella COCHETON, Maire.

Date de convocation : 06 mars 2025
Secrétaire de séance : Michel CEPERO

Présents : Mesdames Stella COCHETON, Michelle GAUTHIER, Angélique DUBÉ, Marie-José FERREIRA, Muriel PASQUER, Marie-Laure BERTHIER, Michelle MILLAN, Suzanne DECHAMPS, Valérie PACAUD, Muriel BOISSONNET

Messieurs, Guillaume CLERC, Michel CEPERO, Éric BOURNY, Guy DOUSSAUD, Bruno GIRARD, Stéphane GARREAU, Gérard MARGOTTIN, Georges MOUSSIER, Bruno BERNARD, Pascal MASSON

Absents ayant donné pouvoir : Madame Corinne SERIEYS (pouvoir à Madame PASQUER)

Messieurs Vincent SOMMIER (pouvoir à Madame COCHETON), Nicolas MARTINS (pouvoir à Madame DUBÉ), Jérémy PALLUAU (donne pouvoir à Monsieur DOUSSAUD)

Absents : Madame Magali BRIEUX

Messieurs Grégoire BERT, Claude TESSIER

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation et ni réserve de sa part.

Le Maire, **Stella COCHETON**

Le Secrétaire de séance, **Michel CÉPÉRO**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire.
Publié ce jour, le 28 mars 2025
Date de mise en ligne sur le site internet, le 28 mars 2025

